



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

logiciels

Question écrite n° 14989

Texte de la question

M. Olivier de Chazeaux appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les graves difficultés que risquent d'entraîner pour les systèmes informatiques de nos entreprises le passage à l'an 2000. Il lui rappelle en effet que, pour réduire les coûts d'informatisation et accroître la capacité en mémoires des ordinateurs, les logiciels informatiques ne prennent en compte, pour identifier une année, que les deux derniers chiffres, (exemple : 65 pour 1965). Le passage à l'an 2000 est incompatible avec un tel système, l'ordinateur n'identifiant que les deux derniers chiffres, passera à l'an 0 et non au XXI^e siècle. Cette question commence à faire l'objet d'études chez certaines grandes entreprises. Cependant, un grand nombre de nos PME n'a pas les moyens de développer de programmes d'adaptation de ce type. Or, celles-ci viennent d'ailleurs d'être informées par les assureurs que seules pourront être dédommagées des sinistres qui interviendraient du fait du passage à l'an 2000 celles qui auraient pris toutes les précautions nécessaires pour les éviter. Aussi, compte tenu de l'extrême préjudice que pourraient avoir ces dysfonctionnements sur nos entreprises, notre économie et la sécurité des réseaux informatiques, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin d'aider à la mise en place de logiciels adaptés au passage à l'an 2000.

Texte de la réponse

La question du passage à l'an 2000 des systèmes électroniques est une des préoccupations prioritaires du Gouvernement inscrites dans son programme d'action pour l'entrée de la France dans la société de l'information adopté en janvier 1998. Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le secrétaire d'Etat à l'industrie ont pris, le 20 février, la décision de confier à M. Gérard Thery la direction d'une « mission pour le passage informatique à l'an 2000 ». Au cours de sa conférence de presse du 20 mai, M. Christian Pierret a rappelé que l'un des objectifs prioritaires de la mission est de sensibiliser et d'informer l'ensemble des entreprises, et notamment les PME-PMI, des risques qu'elles encourent. Ainsi, un dispositif intitulé « plate-forme de mobilisation 2000 » est en cours de mise en place et viendra appuyer les actions entreprises par les organismes professionnels et les chambres consulaires auxquels il appartient particulièrement d'informer les petites et moyennes entreprises. Par ailleurs, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le secrétaire d'Etat au commerce, à l'artisanat et aux PME et le secrétaire d'Etat à l'industrie ont adressé une lettre aux responsables des entreprises de moins de 200 salariés pour attirer leur attention sur les enjeux du passage informatique à l'an 2000 en leur proposant dix recommandations pour faire face à cette échéance. La mission de M. Gérard Thery poursuit activement ses travaux d'information et d'enquête. Elle présentera dans le courant de l'automne son rapport d'activité et son analyse de la situation française au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et au secrétaire d'Etat à l'industrie.

Données clés

Auteur : [M. Olivier de Chazeaux](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14989

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1998, page 2932

Réponse publiée le : 10 août 1998, page 4426